



Oficina Internacional de los Derechos del Niño

CANADA H3T 1B6

www.ibcr.org





Table des matières

- 2 **Message de Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean**
- 3 **Message du président**
Conseil d'administration 2006-2007
- 4 **Message du directeur général**
L'équipe 2006-2007
- 5 **Mission et objectifs**
Ce qui a marqué 2006-2007
- 6 **Le Bureau et vous...**
- 7 **BILAN 2006-2007**
Les enfants victimes et témoins d'actes criminels
- 8 **La traite et l'exploitation sexuelle des enfants**
- 10 **Profiles nationaux**
- 12 **Ressources et dépenses**
Remerciements

Gouverneure générale

Message de Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada et Présidente d'honneur du Bureau international des droits des enfants (IBCR)



Depuis plusieurs années, les membres du Bureau international des droits des enfants (BIDE) mettent en œuvre tout leur savoir-faire et leur expertise afin que les enfants puissent bénéficier pleinement des droits qui leurs sont conférés.

Une des plus grandes tragédies de notre temps est selon moi la maltraitance subie par les enfants et les jeunes. Partout dans le monde, même au sein d'une société égalitaire et progressiste comme la nôtre, les plus vulnérables ne sont toujours pas à l'abri de la négligence et de la violence. Il est de notre devoir de les protéger contre toutes les formes de mauvais traitements. Nous avons besoin de dialogues plus nombreux entre les experts et les responsables des politiques, entre les jeunes et celles et ceux qui se sont engagés à les aider. L'urgence de cette situation ne fait aucun doute dans mon esprit.

Le BIDE et leurs partenaires contribuent de manière remarquable à l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des jeunes, au Canada ainsi qu'au-delà de nos frontières. Faisant la lumière sur la nature d'un problème auquel il est essentiel de trouver des solutions concrètes, les recherches qu'ils effectuent dans ce domaine ont une valeur inestimable. La somme de leurs efforts redonne espoir et la capacité de saisir leurs rêves aux plus démunis.

Je tiens à saluer la volonté et l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui travaillent sans relâche afin de mettre un frein à la violence contre nos jeunes, sous toutes ses formes. Ils en sont les véritables défenseurs. Je suis fière de leurs réalisations.

Michaëlle Jean
2007

ISBN 978-0-9738554-5-6

Conception visuelle et design graphique
réalisés par DeSève Proulx Communications Inc.

L'image qui figure en couverture, du présent rapport, est tirée d'une Œuvre de l'artiste Marie Denise Douyon, utilisée avec la permission de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

Le Président

Message du Président



Vitesse de croisière pour le Bureau

Douze ans après sa naissance, le Bureau a sans doute, atteint sa vitesse de croisière, ou du moins, si l'on peut dire, la structure évolue de manière lisse et régulière.

Grâce aux divers efforts de son directeur et à la mise en œuvre des lignes directrices par son Conseil, le Bureau a su gérer sa mutation, passant d'un tribunal symbolique à un lieu d'expertise reconnu internationalement. Les lignes directrices développées par le Bureau, en faveur des enfants victimes et/ou témoins d'infractions pénales ont, été une importante source d'inspiration dans le développement des nouvelles normes de l'ONU dans ce domaine; l'avenir sera consacré à la finalisation des modèles législatifs et autres outils d'application des lignes directrices. L'engagement

du Bureau dans l'analyse de l'effectivité de la CRC en Afrique du Nord s'illustre particulièrement dans son travail relatif aux profils nationaux. Parallèlement, le Bureau, implanté au Canada ne néglige pas la protection des enfants sur son propre territoire, et le Rapport de recherche de la Stratégie d'action en matière de protection des droits des enfants victimes de la traite au Québec le prouve fondamentalement.

La force du travail mené par le Bureau est le reflet de sa structure solide et inversement. Assuré, aujourd'hui, du soutien des autorités publiques canadiennes et de l'engagement indéfectible et respectueux des communautés religieuses, le Bureau a pu assainir sa gestion. Il dispose d'une équipe solide à la compétence reconnue.

Le patronage apporté cette année par Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada, est une autre consécration et bien évidemment une immense satisfaction. Le Conseil d'administration du Bureau se réjouit que Mme Jean ait accepté la présidence d'honneur du Bureau et une nouvelle fois l'en remercie.

Les conditions sont donc réunies pour marquer d'autres points, demain, au bénéfice de la promotion des droits des enfants dans le monde.

Il faut remercier tous ceux – je vise spécialement bien évidemment notre directeur général Maître Jean François Noël, son équipe de permanents et de stagiaires et nos administrateurs – qui ont permis d'atteindre ce niveau de reconnaissance internationale.

Demain, avec l'inauguration des nouveaux locaux du Bureau une nouvelle étape devra être franchie. Je ne doute pas qu'elle le sera grâce aux piliers solides enfoncés depuis 10 ans pour servir de fondation au Bide. Dans les nouveaux locaux le Bureau va encore écrire de belles pages.

Jean-Pierre Rosenczveig
Président du Bureau international des droits des enfants
Président du Tribunal pour enfants de Bobigny (France)

**Bureau international
des droits des enfants**

**Conseil d'administration
2005-2006**

PRÉSIDENT

Jean-Pierre Rosenczveig
France

TRÉSORIERE

Sheila Sullivan, cnd
Canada

SECRÉTAIRE

Fabrice Benoît
Canada

**VICE-PRÉSIDENT –
PROGRAMMATION**

Nicholas C. Bala
Canada

**VICE-PRÉSIDENT –
LEVÉE DE FONDS (CANADA)**

Bernard Grenier
Canada

**VICE-PRÉSIDENT – LEVÉE
DE FONDS (INTERNATIONAL)**

Håkan Friman
Suède

**VICE - PRÉSIDENTE - LIAISON
AVEC LES NATIONS UNIES**

Moushira Khattab
Égypte

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Mary-Anne Kirvan
Canada

**MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION RESPONSABLE
DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX**

Irvin Waller
Canada

Le personnel

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jean-François Noël

DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Luc Ouimet

CONSEILLER PRINCIPAL

Fritz Lherisson

GESTIONNAIRES DE PROGRAMME

Vrej Atabekian

Catherine Gauvreau

Guillaume Landry

Cyril Laucci

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE

Berthilde Murorunkwere

COORDONNATRICE DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

Louise Gagné

Les consultant(e)s et autres collaborateurs/trices

Essam Ali
Néjid Ayed
Jean Beaudoin
Julie Blanc
Patrick Bolland
Mélanie M. Gagnon
Philip Luther
Marlene Menzies
Najat M'Jid
François Riguet
Shelagh Roxburgh
Chris Sidoti
Ombeline Soulier Dugénie
George Stamatis
Suzanne Taillon
Catherine Vinet-Gasse
Julie Vinet-Thibault

Les stagiaires et bénévoles

Fadwa Benmbarek	Kathryn Morrell
Marleah Blom	Mounira Moustapha
Christina Cabral	Maja Muftic
Macrine Cattelain	Marilou Nadeau
Sarah Clarke	Maité Parr
Cédric Cloutier	Florence Pham
Andrea Diaz Varela	Nadja Pollaert
Kelly Di Domenico	Claire Poretz
Diana Draganova	Elena Raicu
Vannina Ettori	Maria José Ramos
Laurence Ferland	Alfred Reynolds
Marcel Gauvreau	Lauélia Rolland-Fortin
Thérèse Gauvreau	Nawel Smoun
Marie-Élaine Guay	Ombeline Soulier Dugénie
Maella Hemonin	Jocelyn Tatebe
Aidan Jeffery	Aaisha Tracy
Leanne Johnny	Clémentine Uwimbabazi
Vanessa Lam	Lisa Weich
Dominique LaRochelle	Tania Wihl
Marie-Noëlle L'Espérance	
Chiara Marcazzan	
Frédéric Massicotte	

Le Directeur général

Message du Directeur général



Une année fructueuse grâce à vous tous !

Le présent rapport dresse un bilan des activités et réalisation du Bureau international des droits des enfants (IBCR) durant la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

Tout d'abord, deux publications ont vu le jour suite aux efforts du Bureau en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant au plan national : la première sur l'état de mise en œuvre de la CDE dans des pays sélectionnés d'Asie du Sud-est et la seconde sur les pays d'Afrique du Nord. Voir en page 10 pour plus de détails.

Également, suite à l'adoption l'an dernier des Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels (Résolution ECOSOC 2005/20), le Bureau a multiplié les occasions de faire connaître cet instrument qu'il a contribué à mettre en place et de développer des outils pour porter assistance aux pays dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices sur le terrain. Nous avons également contribué à la formulation des recommandations de l'étude de l'ONU sur la violence faite aux enfants. Pour de plus amples informations sur les activités réalisées cette année dans le cadre de ce programme, consultez le bilan en page 7.

En 2006-2007, l'IBCR a mené à terme la première phase de la Stratégie d'action en matière de protection des droits des enfants victimes de la traite au Québec. Comme vous pourrez le constater en consultant les pages 8 et 9 du présent rapport, notre équipe d'experts et de professionnels a réalisé une imposante étude empirique sur le phénomène de la traite d'enfants au Canada et plus particulièrement au Québec. Fort des résultats de cette étude, nous avons élaboré une série de recommandations qui à leur tour offrent une base solide pour le plan d'action en réponse à la traite d'enfants.

Outre ces activités, le lecteur trouvera dans le présent rapport une foule d'informations sur le Bureau international des droits des enfants, sa mission et ses objectifs, la contribution personnelle de certains membres de son équipe qu'il s'agisse de professionnels, de stagiaires ou de membres de son conseil d'administration. Le lecteur y trouvera également, comme c'est coutume, une présentation sommaire des résultats financiers de la dernière année.

Comme à chaque année, je profite de l'occasion pour remercier les membres du Conseil d'administration pour leur judicieux conseils, de même que les partenaires financiers pour leur confiance, et tout particulièrement les communautés religieuses du Québec et du Canada pour leur un appui indéfectible. Merci aussi aux gouvernements du Canada et de la Suède pour leur appui à nos projets. Merci enfin à la merveilleuse équipe du Bureau pour son professionnalisme et la qualité de son travail, et tout spécialement à la quarantaine de stagiaires et bénévoles qui tout au cours de l'année ont contribué si généreusement leur savoir et leurs temps au Bureau et à la cause qu'il défend.

Maître Jean-François Noël

Directeur général du Bureau international des droits des enfants

Mission et objectifs

Organisation internationale non gouvernementale créée en septembre 1994, à l'initiative d'Andrée Ruffo (Canada) et de Bernard Kouchner (France), le Bureau international des droits des enfants (IBCR) siège à Montréal, au Canada. Sa mission première est de promouvoir et de protéger les droits des enfants conformément à la Convention relative aux droits des enfants (CDE) et ses protocoles additionnels, tout en s'inspirant des objectifs de la communauté internationale dans le domaine des droits des enfants, notamment ceux du millénaire pour le développement.

L'IBCR existe parce qu'encore aujourd'hui ...

... des enfants sont victimes de la traite, y compris à des fins d'exploitation sexuelle

La grande majorité des pays n'est pas épargnée par ce fléau. Le phénomène est clandestin, et donc difficile à quantifier. L'absence de données fiables sur le sujet et la méconnaissance des enjeux de la traite prévalent.

... des enfants sont victimes et témoins d'actes criminels

Partout dans le monde, des millions d'enfants subissent des traumatismes liés à la criminalité et à l'abus de pouvoir. Ces enfants sont jeunes et vulnérables, ont des besoins individuels et requièrent une protection particulière.

... des enfants sont séparés de leur famille

Se présentant seuls ou sans leur tuteur légal à la frontière, ces enfants sont privés de leurs repères habituels. Souffrant de carences affectives, éducatives et économiques, la plupart sont particulièrement vulnérables à la traite, à l'exploitation sexuelle et au travail forcé.

Face à ces enjeux, l'IBCR agit pour que les droits de ces enfants demeurent au centre des préoccupations des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux. L'IBCR est convaincu qu'en partageant les connaissances et les bonnes pratiques, ainsi qu'en développant des partenariats stratégiques, les contributions respectives auront un impact réel sur la mise en œuvre des droits de l'enfant.

Entre l'Autriche et l'Afrique du Nord, ce qui a marqué 2006-2007 ...

Les 18 et 19 avril 2006, le Bureau a participé à la **Réunion d'experts de l'ONU sur « Les réponses de la justice pénale à la violence faite aux enfants : meilleures pratiques et solutions novatrices »**.

Du 24 au 28 avril 2006, le Bureau a participé à la **15^{ème} session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à Vienne**, en Autriche.

En juillet 2006, avec l'appui financier de l'Agence canadienne de Développement international (ACDI), l'IBCR a publié son premier rapport régional sur les droits des enfants en Asie du Sud-est intitulé **« Making Children's Rights Work: Country Profiles on Cambodia, Indonesia, Sri Lanka, Timor Leste and Viet Nam »**.

Pendant l'été (août 2006), le Bureau a apporté son expertise au **12^{ème} Symposium international de victimologie de la SMV** à Orlando, aux États-Unis.

L'automne 2006 a été marqué par la réalisation d'une **mission de terrain d'envergure en Afrique du Nord**, dans le cadre de la préparation des profils nationaux dans la région.

Le 16 octobre 2006, **Son Excellence, la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada**, accordait officiellement sa **présidence d'honneur à l'IBCR**.

Fin novembre 2006 (du 27 au 29), Vienne, Autriche: le Bureau a été invité à participer à la **Réunion intergouvernementale d'experts** visant à développer un questionnaire sur les normes et standards de l'ONU qui concernent les victimes.

En février 2007, le Bureau a présenté les résultats de la première étape du projet **Stratégie d'action en matière de protection des droits des enfants victimes de la traite au Québec**.

Enfin, en mars 2007, l'IBCR a lancé son second rapport régional sur les droits des enfants en Afrique du Nord intitulé **« Making Children's Rights Work in North Africa; Country Profiles in Algeria, Egypt, Libya, Morocco and Tunisia. »**

Le Bureau **et vous...**

Sans vous, le Bureau ne serait pas ce qu'il est. Chacun à son niveau, avec ses compétences et ses disponibilités, participe activement aux actions du Bureau et contribue ainsi à son devenir ...



Guillaume Landry,
chargé de programme sur les
profils nationaux depuis 2006

«Je me suis joint au Bureau en septembre dernier après plusieurs années passées à l'étranger. Mon travail au Bureau demande parfois que je me rende en Afrique pour rencontrer nos partenaires. Je visite également Ottawa de façon régulière pour y participer à diverses rencontres. Au Bureau, de 3 à 4 stagiaires travaillent avec moi. Il serait impensable de réaliser le travail que nous faisons sans leur énergie et contribution.»



Mélanie Gagnon,
chercheure-consultante pour
le projet traite depuis 2005

«Le Bureau défend des valeurs auxquelles je crois. C'est pour cette raison que je me suis tout d'abord impliquée comme bénévole. Je suis actuellement chercheure-consultante pour le projet sur la traite, et j'ai d'ailleurs participé à la rédaction du rapport de recherche. Mon travail au Bureau me plaît, car étant psychologue par ailleurs, il apporte un côté plus juridique à mon travail quotidien avec des enfants.»



Sœur Sheila Sullivan,
membre du Conseil
d'administration, Trésorière
du Bureau depuis 2002

«La défense des droits des enfants est notre héritage et fait partie de nos valeurs. Depuis 2001, les religieuses du monde entier se sont unies pour lutter contre la traite des femmes et des enfants. Le Bureau nous aide pour cela, il promeut nos valeurs. Je suis membre du Conseil d'administration et trésorière du Bureau, et j'essaie de participer à toutes les réunions. J'ai aidé cette année à trouver les nouveaux locaux. Je suis aussi un lien entre le Bureau et les Congrégations religieuses.»



Louise Gagné,
bénévole depuis 1999,
coordonnatrice des relations
avec la communauté

«J'ai tout d'abord été bénévole pour le Bureau. En 2001, j'ai convaincu le Bureau de travailler avec un groupe de professionnels bénévoles sur le respect des droits des enfants arrivant seuls à nos frontières. Cette pro-

blématique a ensuite évoluée pour inclure la traite d'enfants. Aujourd'hui, je travaille au Ministère de l'Immigration du Québec, et j'ai renoncé à une journée de salaire pour la consacrer bénévolement au Bureau afin de poursuivre mon engagement. C'est une question d'équilibre. Je le fais aussi car je suis convaincue que le Bureau a un rôle à jouer et une crédibilité pour enrayer rapidement et durablement la traite d'enfants.»



Nawel Smoun,
stagiaire pour le programme
des profils nationaux de
février à mai 2007

«L'effectif du Bureau International des droits des enfants est très petit mais cependant ses projets sont énormes; c'est pourquoi le bureau compte beaucoup sur la contribution de ses stagiaires. Lors de mon arrivée, le Bureau réalisait son étude sur les droits des enfants en Afrique du Nord, c'est pourquoi mes connaissances en langue arabe ont été appréciées.»



Dominique LaRoche,
bénévole pour le programme
de la traite d'enfants depuis
l'automne 2006

«Je donne un coup de main à l'équipe quand elle en a besoin. Pour moi, il est essentiel d'agir pour que les droits de ces enfants soient respectés, que leurs besoins soient comblés et que la population canadienne soit informée de ce phénomène en pleine expansion. C'est un privilège de travailler avec les employés, stagiaires et bénévoles du Bureau, qui forment une équipe dynamique.»



Håkan Friman, membre du
Conseil d'administration et
Vice-président - Levée de
fonds (international) depuis
2005

«J'ai collaboré pour la première fois avec le Bureau en 2001, à titre de membre du Comité consultatif sur les Lignes directrices. Depuis, j'ai été appelé à collaborer comme membre du conseil d'administration et plus récemment dans le cadre des profils nationaux. À titre de directeur au sein du ministère de la Justice de la Suède, et comme ancien juge également, je retire beaucoup de cette implication, et j'espère y contribuer également.»

Les enfants victimes et témoins d'actes criminels



Me Cyril Laucci
Gestionnaire de programme

Des millions d'enfants à travers le monde subissent des traumatismes liés à la criminalité et à l'abus de pouvoir. Les droits de ces enfants n'ont pas été adéquatement reconnus et ceux-ci risquent de souffrir d'autres préjudices dans le processus de justice. Les enfants sont vulnérables et

requièrent une protection particulière en raison de leur âge, de leur degré de maturité et de leurs besoins individuels particuliers. Les jeunes filles sont particulièrement vulnérables et risquent d'être l'objet de discrimination à toutes les étapes du système de justice. De plus, les enfants victimes et témoins risquent de souffrir d'autres préjudices s'ils sont considérés à tort comme délinquants alors qu'en réalité ils sont victimes et témoins. Une meilleure réponse aux enfants victimes et témoins d'actes criminels peut amener les enfants et leurs familles à divulguer des cas de victimisation et à mieux participer au processus de justice.

C'est dans ce contexte et plus particulièrement en réponse au besoin d'assistance exprimé par les gouvernements et les professionnels œuvrant dans ce domaine que l'IBCR a mis sur pied son programme sur les enfants victimes et témoins d'actes criminels. Dès la fin des années 90, le Bureau a débuté des recherches sur les normes et standards déjà en place, dont la *Convention relative aux droits de l'enfant* qui vise à assurer la reconnaissance effective des droits des enfants et la *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir* qui contient des principes accordant aux victimes le droit à l'information, à la participation, à la protection, à la réparation et à l'assistance. Les recherches ont également porté sur les bonnes pratiques développées dans ce domaine, ayant à l'esprit la diversité des systèmes et traditions juridiques.

Considérant que la criminalité est de plus en plus transnationale et qu'il est nécessaire d'assurer aux enfants victimes et témoins d'actes criminels une protection équivalente dans tous les pays, le Bureau a élaboré un ensemble de lignes directrices offrant un cadre pratique afin d'aider et de guider dans leur pratique quotidienne les professionnels et autres intervenants qui travaillent avec des enfants victimes et témoins ainsi que d'aider à l'élaboration, la révision et l'application des lois, des procédures et des pratiques nationales dans ce domaine.

Peu après la finalisation des Lignes directrices en 2003, déterminé à voir celles-ci mise en application sur le terrain et soucieux de sensibiliser les décideurs à la situation des enfants victimes et témoins d'actes criminels à travers le monde, l'IBCR a décidé de faire pression sur les États en vue de l'adoption des Lignes directrices par les Nations Unies. Le 22 juillet 2005, le Conseil économique et social des Nations Unies adoptait les Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels (résolution ECOSOC 2005/20), tout en reconnaissant officiellement la contribution de l'IBCR aux travaux préparatoires.



Résultats obtenus en 2006-2007

Cette année, l'IBCR a participé à divers événements et activités de promotion des Lignes directrices. Nous avons notamment participé à une réunion d'experts à Vienne en avril 2006 ayant servie à formuler des recommandations

sur les réponses de la justice pénale face à la violence faite aux enfants. Résultat : les Lignes directrices sont mentionnées dans le rapport final de l'étude des Nations Unies sur la violence faite aux enfants. L'IBCR a aussi participé à la réunion intergouvernementale d'experts visant à développer un questionnaire sur les normes et standards de l'ONU qui concernent les victimes, au nombre desquels figurent les Lignes directrices.

Pour faire connaître les Lignes directrices auprès des enfants et ainsi les informer de leurs droits et de la façon de se protéger, l'IBCR et ses partenaires, en l'occurrence l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), l'UNICEF et le Centre de recherche INNOCENTI, ont préparé une version pour enfants des Lignes directrices. Cette version rédigée dans un langage adapté aux enfants a été publiée simultanément en anglais, arabe, chinois, français, russe et espagnol, tant sous format électronique (CD-ROM) que sous forme de feuillet couleur.

Enfin, l'IBCR et ses partenaires élaborent des outils pour guider les décideurs, responsables des politiques et les professionnels dans leurs efforts d'application des Lignes directrices et pour adapter les lois et politiques en conséquence. Plus précisément, l'IBCR, l'ONUDC et l'UNICEF développent une ébauche de guide d'application ainsi qu'un modèle législatif pour appuyer les efforts de mise en œuvre des Lignes directrices. Ces outils seront finalisés au printemps 2007 dans le cadre de réunions internationales d'experts.

La traite et l'exploitation sexuelle des enfants



Me Catherine Gauvreau,
Gestionnaire de programme

Le rapport de recherche

Au cours de l'année 2006, le Bureau international des droits des enfants (IBCR) a mené une étude approfondie sur la traite d'enfants au Québec. Cette étude, qui s'inscrit dans le cadre d'une recherche-action, vise

à améliorer l'efficacité des pratiques d'intervention en matière de savoir professionnel

Notre recherche a d'abord porté sur un bilan synthèse des connaissances concernant des enfants victimes de la traite ainsi que sur les étapes de prévention, de protection, de réinsertion et de poursuite judiciaire. Ensuite, les acteurs concernés par la traite d'enfants au Québec se sont exprimés sur leurs pratiques et expériences réalisées aux niveaux local, régional et provincial ainsi que sur leurs préoccupations et besoins afin de répondre de manière adéquate au problème de la traite.

Cette étude sur la traite d'enfants au Québec constitue une première puisqu'aucune recherche équivalente n'a jusqu'ici dressé un portrait de la situation au Québec ni identifié les besoins des enfants victimes de la traite. De plus, un comité multidisciplinaire d'experts a été constitué afin d'orienter l'équipe de recherche dans ses démarches et d'évaluer périodiquement le travail réalisé. Les membres de ce comité constituent un lien avec les milieux concernés par la traite d'enfants au Québec et apportent un soutien concret en s'assurant de la pertinence des informations recueillies et en orientant les étapes subséquentes du projet.

Au mois de février 2007, l'IBCR a été heureux de présenter les résultats de la première étape du projet Stratégie d'action en matière de protection des droits des enfants victimes de la traite au Québec qui comporte trois objectifs généraux : (1) assurer une meilleure protection des droits des enfants victimes de la traite; (2) prévenir la traite d'enfants et (3) contribuer à la réduction de la criminalité en favorisant une meilleure compréhension de la problématique de la traite d'enfants.

Les principaux résultats

L'analyse des résultats permet de souligner le morcellement des connaissances portant sur la traite de personnes et l'absence d'une définition commune. Les acteurs rencontrés insistent sur l'importance de sensibiliser la population et les intervenants au phénomène de traite à l'aide d'une campagne d'information efficace.

Les professionnels qui interviennent directement auprès des enfants victimes ou à risque doivent être formés. La plupart des répondants avoue ne pas connaître les lois relatives à la traite de personnes en matière de définitions, de droits et recours possibles et de paramètres régissant le travail des intervenants.

L'utilisation d'une définition commune adaptée aux contextes québécois et canadien permettrait une meilleure concertation entre les intervenants en plus de faciliter l'identification des victimes et la cueillette de données plus justes sur les manifestations du phénomène.

Malgré l'absence de statistiques fiables, les personnes consultées constatent que le phénomène de la traite est en expansion. Afin de tenir compte de la portée et de la gravité réelle du problème, il est nécessaire de recueillir des données spécifiques et précises sur les enfants victimes de la traite.



Par ailleurs, le phénomène de la traite d'enfants est décrit comme un problème clandestin difficile à détecter et ce, même pour un professionnel formé et avisé. Plusieurs répondants ont exprimé leur besoin de recevoir un appui adéquat pour créer et stimuler des partenariats dans la lutte contre la traite d'enfants. Afin d'assurer la protection des victimes et de minimiser les risques de « re-victimisation », la coopération entre les différents partenaires est essentielle. De meilleurs moyens d'échange de renseignements doivent être développés afin d'intervenir et d'effectuer le suivi auprès des victimes, tout en respectant leur droit à la confidentialité.

Perspectives d'avenir

Sur la base des résultats obtenus, des recommandations en matière de lutte contre la traite d'enfants au Québec ont été proposées. Dans le but de les valider, nous avons organisé l'automne dernier plusieurs groupes de discussion et recueilli des commentaires et suggestions par écrit.

Au cours du printemps 2007, l'IBCR émettra ses recommandations adressées au Groupe interministériel fédéral de la traite de personnes et au Groupe interministériel québécois sur la traite des femmes migrantes.

De son côté, l'IBCR diffusera au cours des prochains mois l'information relative à la traite d'enfants au Québec auprès des divers intervenants et développera un programme de formation. De plus, l'IBCR appuiera les initiatives présentes et futures qui sont prises dans le respect des droits des enfants victimes de la traite ou à risque de le devenir, notamment en favorisant le développement de liens et le réseautage entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. À titre d'exemple, l'IBCR mettra sur pied et coordonnera un groupe de travail composé de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux qui aura comme mandat de trouver des solutions spécifiques pour assurer une meilleure protection des enfants victimes de la traite externe.

Les recommandations de l'IBCR serviront d'assise au plan d'action qui sera élaboré et mis en œuvre en étroite collaboration avec nos partenaires au cours de l'année 2007.

Projet enfants séparés

Depuis que l'IBCR a publié en 2003 la Déclaration de meilleure pratique en faveur des enfants séparés au Canada, celle-ci a été présentée aux autorités fédérales et provinciales concernées afin de les sensibiliser à la situation des enfants séparés.

Cette année, l'IBCR et d'autres organisations non gouvernementales ont participé activement aux discussions du comité consultatif canadien chargé d'étudier les questions touchant les enfants séparés, créé par Citoyenneté et immigration Canada. Le comité se penche sur des sujets aussi divers que la réunification familiale, la désignation d'un tuteur, ou encore les directives à l'attention des agents d'immigration ou des commissaires.

L'IBCR contribue ainsi à faire en sorte que les droits des enfants séparés demeurent au centre des préoccupations des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux.



Les profils nationaux



Guillaume Landry,
Gestionnaire de programme

Analyser l'état de la mise en œuvre de la CDE entre les pays d'une même région

Le programme relatif aux profils nationaux qui analyse l'état de la mise en œuvre de la *Convention relative aux*

droits de l'enfant (CDE) demeure au cœur des activités de l'IBCR. Ce projet comprend l'analyse et l'étude de l'état de la mise en œuvre de la CDE ainsi que de ses Protocoles facultatifs. Le but du programme est de palier aux lacunes dans la surveillance des droits de l'enfant aux niveaux national et régional en plus de faciliter l'application de la CDE et de ses Protocoles additionnels à l'échelle mondiale en présentant aux gouvernements des pratiques internationales qui ont porté fruit et qui sont susceptibles d'être transposées dans les pays respectifs. Le programme vise donc à discerner les lacunes et les enjeux existants, à souligner les progrès réalisés et à identifier les bonnes pratiques développées par les États parties dans le domaine des droits de l'enfant en réponse aux Observations générales du Comité des droits de l'enfant. De plus, l'élaboration et la publication des profils nationaux permettent de réaliser une analyse comparative et d'accroître la connaissance au sujet de la situation des droits de l'enfant sur le plan national, mais aussi régional, ce qui permet de mettre l'accent sur les réalisations, les variations et les défis propres à un ensemble régional en particulier.

Regard sur l'Asie du Sud-est et sur l'Afrique du Nord



En juillet 2006, avec l'appui financier de l'Agence canadienne de Développement international (ACDI), l'IBCR a publié son premier rapport régional sur l'Asie du Sud-est intitulé « Making Children's Rights Work: Country Profiles on Cambodia, Indonesia,

Sri Lanka, Timor Leste and Viet Nam ». Le lancement de ce rapport est le résultat des efforts déployés l'an dernier pour documenter l'expérience des pays de l'Asie du Sud-est dans la mise en œuvre de la CDE et de ses Protocoles facultatifs. Jusqu'à maintenant, le rapport a suscité un grand intérêt de la part des agences canadiennes ainsi que des partenaires internationaux.



La deuxième phase du programme a débuté au début de 2006 lorsque le Ministère des Affaires étrangères de la Suède a octroyé un financement pour compléter les profils des pays de l'Afrique du Nord, soit l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie. L'équipe des profils nationaux de l'IBCR

a donc utilisé les mêmes techniques de recherche et de vérification initiées lors de la réalisation du premier rapport sur l'Asie du Sud-est tout en faisant davantage participer les acteurs locaux impliqués dans le domaine de l'enfance dans l'élaboration du rapport et la diffusion des résultats. Dans le but de valider les résultats préliminaires des recherches et analyses internes de l'IBCR, le gestionnaire de programme s'est rendu dans certains des pays étudiés dans le cadre d'une mission de collecte d'informations. De plus, l'équipe des profils nationaux a maintenu un contact régulier avec divers acteurs dans les pays étudiés pour vérifier et développer le contenu des rapports. Des experts sur les droits des enfants du Maroc et de l'Égypte ont aussi contribué à partager des informations et à développer l'analyse des profils.

Finalement, en mars 2007, l'IBCR a lancé son deuxième rapport intitulé « Making Children's Rights Work in North Africa; Country Profiles in Algeria, Egypt, Libya, Morocco and Tunisia. »



Une nouvelle composante : l'analyse régionale

Ce second rapport inclut pour la première fois une analyse régionale. En effet, les leçons tirées du premier rapport régional sur l'Asie du Sud-est de même que les communications avec les acteurs sur le terrain, ont fait ressortir le besoin d'ajouter une perspective et une analyse régionale portant sur la situation des droits des enfants de manière à faciliter la compréhension et dès lors le partage de bonnes pratiques entre les pays. Ce deuxième rapport sur l'Afrique du Nord présente donc un chapitre à la fin de la publication afin de comparer les réalisations et les défis qui restent dans la promotion et la protection des droits de l'enfant en Algérie, en Égypte, en Libye, au Maroc et en Tunisie.

Réalisations et défis en Afrique du Nord

Le rapport souligne que des avancées tangibles ont été réalisées dans ces pays, notamment la réforme des législations nationales de manière à assurer leur compatibilité avec la CDE et le respect du droit des enfants à la santé et à l'éducation – bien que des disparités persistent entre les filles et les garçons et entre les milieux rural et urbain. La Constitution de presque tous ces pays fait d'ailleurs référence aux droits de l'enfant. Des progrès importants sont aussi notés quant à la mise sur pied de structures gouvernementales appropriées dans chaque pays pour coordonner les actions en vue de faire des droits de l'enfant une réalité.

Le rapport révèle toutefois que peu de progrès ont été réalisés au sujet de la création d'institutions nationales indépendantes ayant pour but de surveiller la conformité avec les principes de la Convention pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant, bien que le Maroc et l'Égypte aient pris des mesures dans cette direction. Des progrès plutôt limités sont aussi signalés en matière d'application des principes de l'intérêt supérieur et de la participation de l'enfant, de même qu'au sujet de l'écoute du point de vue et des préoccupations des enfants et de leur protection contre toutes les formes de discrimination. L'étude montre également les efforts sérieux qui sont entrepris pour changer les attitudes et les pratiques culturelles et traditionnelles dans le but d'assurer le respect intégral des droits de l'enfant.

Dans l'ensemble, le rapport fait état d'avancées en matière de protection des enfants, mais des actions beaucoup plus rigoureuses restent nécessaires pour faire face aux facteurs qui empêchent le progrès, notamment les attitudes sociales négatives, la stigmatisation, la discrimination, les tabous et certaines pratiques et croyances culturelles et traditionnelles. L'application de certaines nouvelles lois qui protègent les droits de l'enfant reste aussi un défi important selon l'étude. Le rapport note qu'un engagement politique sérieux dans chacun des cinq États a permis de faire des enfants une priorité dans les agendas nationaux, bien que le niveau de cet engagement puisse varier. Cet engagement, combiné à une conscientisation accrue des gouvernements et de la société civile concernant les droits de l'enfant, constitue un fondement solide pour progresser vers la mise en œuvre efficace de la CDE. Pour y parvenir, il s'avère important d'initier d'autres réformes législatives, d'appliquer les lois adoptées, de développer davantage de politiques et programmes améliorés qui ciblent de manière spécifique le respect des droits des enfants, et, plus important encore, d'accroître les ressources allouées pour faire face aux autres défis identifiés.

Au terme de cette étude, l'IBCR conclut que la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les cinq pays de l'Afrique du Nord est un travail continu parsemé de défis qui nécessiteront de nouvelles actions plus rigoureuses dans certains domaines, de même que des partenariats renforcés avec la société civile et les enfants eux-mêmes.

Perspectives d'avenir

Dans le but de faciliter la diffusion et la concertation des acteurs des cinq pays étudiés en Afrique du Nord, l'IBCR a entrepris de traduire le rapport en arabe. Il est prévu que cette version sera lancée en Afrique du Nord au cours de la prochaine année pour en assurer une plus large portée.

Entre-temps, l'IBCR continue à chercher des partenaires et des fonds de manière à accélérer le processus de mise en œuvre du programme dans d'autres régions du monde, avec un intérêt particulier pour l'Afrique sub-saharienne. À terme, ce projet a pour but de couvrir la totalité des États parties à la CDE et de présenter une analyse globale de la situation dans chaque pays des droits des enfants en concordance avec les fondements de la Convention.

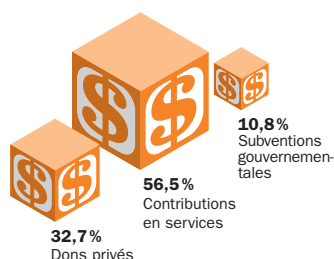
Ressources et dépenses

États financiers 2006-2007

Le budget du Bureau international des droits des enfants pour la période 2006-2007 a été de 815,066 \$ CAD. Le surplus des dépenses sur les revenus au 31 mars 2007 s'élevait à 77,193 \$ CAD.

Revenus

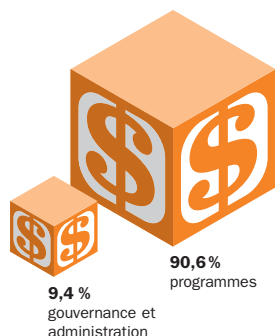
Du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007



Pour la période 2006-2007, l'activité du Bureau a été rendue possible grâce aux dons du secteur privé (32,7%), aux contributions en services (56,5%) et aux subventions gouvernementales (10,8%), totalisant des revenus de 737,813 \$ CAD.

Dépenses

Du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007



Les dépenses relatives à la gouvernance et à l'administration se sont élevées à 76,817 \$ CAD tandis que des ressources de 738,189 \$ CAD ont été consacrées au développement des programmes. Au total, les dépenses se sont élevées à 815,066 CAD.

Sheila Sullivan, c.n.d. Trésorière

Vérificateur :
Rocheleau Labranche et Associés
comptables agréés

Note: Les états financiers et le rapport du vérificateur sont disponibles au Bureau international des droits des enfants.

Remerciements

Le travail du Bureau international des droits des enfants a été rendu possible grâce à la généreuse contribution des donateurs, partenaires et collaborateurs institutionnels suivants :

Association des centres jeunesse du Québec	Sœurs de la Charité, Ottawa
Association des femmes autochtones du Canada	Sœurs de la Charité, Québec
Canadian Peacebuilding Coordinating Committee	Sœurs de la Charité de Saint-Louis, Montréal
Centres jeunesse de Montréal – Institut universitaire	Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, Montréal
Centre international pour la prévention de la criminalité	Sœurs de la Miséricorde, Montréal
Congregation of the Presentation	Sœurs de la Présentation, Saskatchewan
DeSève Proulx Communications	Sœurs de la Présentation de Marie
DynaCharge Laser Inc.	Sœurs de la Providence de Saint-Vincent-de-Paul
Filles de Jésus	Sœurs de la Providence, Montréal
Filles de Marie-de-l'Assomption	Sœurs de Notre-Dame Auxiliatrice
Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul	Sœurs de Notre-Dame des Missions
Filles de la Sagesse du Canada	Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil
Fondation Émilie-Jauron	Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
Fondation nationale pour la Promotion de la Santé et le Développement de la Recherche (Algérie)	Sœurs de Sainte-Anne
Forum on Children and Armed Conflict, Canada	Sœurs de Sainte-Croix
Gendarmerie Royale du Canada	Sœurs de Saint-François d'Assise, Charlesbourg
Gouvernement de la Suède – Ministère des Affaires étrangères	Sœurs de Saint-François d'Assise, Montréal
Gouvernement du Canada – Agence canadienne de développement international	Sœurs de Saint-Joseph, Hamilton
Gouvernement du Canada – Sécurité publique Canada (section Québec)	Sœurs de Saint-Joseph, Peterborough
Gouvernement du Canada – Agence des services frontaliers du Canada	Sœurs de Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe
Gouvernement du Canada – Ministère de la Justice	Sœurs de Saint-Joseph, Saint-Vallier
Gouvernement du Canada – Citoyenneté et Immigration Canada	Sœurs de Saint-Joseph, Sault Ste-Marie
Gouvernement du Québec – Ministère de la Justice	Sœurs de Saint-Joseph, Toronto
Gouvernement du Québec – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, Longueuil
Gouvernement du Québec – Ministère de la Santé et des Services sociaux	Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, Winnipeg
Gouvernement du Québec – Ministère de la Sécurité publique	Sœurs du Bon Pasteur, Québec
Grey Nuns Regional Center	Sœurs du Sauveur
Institut de Notre-Dame du Bon Conseil	Sœurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception
Institut des Filles Réparatrices du Divin-Cœur	Sœurs Grises, Montréal
Institut Jeanne d'Arc	Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph
Les Œuvres Le Royer	Sœurs Missionnaires de Notre-Dame-des-Anges
Missionnaires Oblates de Saint-Boniface	Sœurs Ursulines, Bruno
Moniales Carmélites Déchaussées	Sœurs Ursulines, Loretteville
Oblates Franciscaines de St-Joseph	Sœurs Ursulines, Québec
Observatoire d'information, de Formation, de Documentation et d'Étude pour la Protection des Droits de l'enfant (Tunisie)	Sûreté du Québec
Petites Franciscaines de Marie	UNICEF Algérie
Petites Sœurs de Sainte-Famille	UNICEF Maroc
Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile	UNICEF Québec
Raoul Wallenberg Institute of Human Rights and Humanitarian Law	UNICEF Tunisie
Religieuses de Jésus-Marie	Ville de Montréal
Separated Children Intervention and Orientation Network	Via Rail Canada
Servantes de Notre-Dame Reine du Clergé	
Servantes du Saint-Cœur de Marie	
Service de Police de la Ville de Montréal	
Sisters of Charity of St-Louis, Calgary	
Sisters of Charity of the Immaculate Conception	
Sisters of Mercy of Newfoundland	
Sisters of the Order of St Benedict	
Société du Sacré-Cœur	
Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge	
Sœurs de l'Enfant-Jésus de Chauffailles	

Donateurs individuels

Louise Côté
Jean De Sève
Louise Gagné
Douglas McGurk
Jean-François Noël
Luc Ouimet
Gaétan Proulx

Le Bureau international des droits des enfants a la chance et le privilège de pouvoir compter sur des professionnel(le)s, stagiaires et étudiant(e)s qui lui offrent gracieusement leurs services. Grâce à eux et une organisation simple et efficace, le Bureau est en mesure de réduire au minimum ses coûts administratifs. Merci tout particulièrement aux personnes qui ont accepté d'être rencontrées dans le cadre des entrevues, de participer aux groupes de discussion ou de nous envoyer leurs commentaires écrits en lien avec l'un ou l'autre des projets